



DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET RÉSEAU

Service Informations  
aux collectivités territoriales

 **Mairieconseils**

# Construire des politiques intercommunales d'urbanisme

## JEUDI 6 NOVEMBRE 2008 À PARIS

### Pourquoi cette journée ?

Depuis la loi SRU, les collectivités territoriales possèdent un outillage performant pour assurer la maîtrise de l'urbanisation et agir sur la qualité urbaine. Encore faut-il bien le connaître et le mettre en œuvre de façon articulée entre les différentes échelles qui sont concernées. La commune avec son PLU a besoin de s'inscrire dans des stratégies d'aménagement de l'espace conçues à d'autres niveaux.

Il faut jouer sur la cascade des échelles pour assurer la complémentarité entre les plans de PNR, les SCOT, le PLH, les schémas de secteurs ou autre document intermédiaire à l'échelle intercommunale, le PLU communal ou multi-communal, ou intercommunal, et les orientations d'aménagement qui peuvent accompagner toute nouvelle ouverture de zones à l'urbanisation. C'est en articulant finement les interventions de ces différents niveaux qu'on peut concevoir et réaliser une politique cohérente d'aménagement et d'urbanisme plus économe en sols, et en coûts. Ainsi, le paysage, l'agriculture la biodiversité, la densité, les formes urbaines, les questions de mixité sociale, de déplacement, d'adaptation aux changements climatiques, de maîtrise de l'énergie peuvent alors être pris en compte dans leur globalité.

On constate aujourd'hui une mobilisation croissante des communautés de communes dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. L'échelle communautaire est de plus en plus perçue comme pertinente pour mettre en œuvre de façon opérationnelle des politiques cohérentes en lien avec leurs communes membres.

Entre l'échelle des SCOT et la commune, il y a besoin de se donner une vision intermédiaire sur laquelle s'appuyer pour assurer l'harmonisation des PLU et des règles d'occupation et d'utilisation des sols, et pour apporter une assistance aux communes.

### Quel déroulement ?

Cette journée fait partie d'un module de 2 jours.

Le premier, du 6 novembre, insistera sur les documents d'urbanisme intercommunaux comme outils majeurs pour produire un urbanisme durable. Il fera le point sur les avancées à attendre du Grenelle de l'Environnement en matière d'urbanisme et précisera la place et les rôles possibles des communautés de communes. Ces questions seront illustrées par des témoignages de territoires ayant mobilisé différents outils adaptés à leur situation et à leurs attentes.

### Pour qui ?

Ce module, co-animé par Mairie-conseils et la Fédération Nationale des CAUE, s'adresse aux élus des communautés de communes accompagnés de leurs agents techniques, ainsi qu'aux élus porteurs de SCOT, et de tous autres documents d'urbanisme intercommunaux.

Le second jour, qui aura lieu au cours du premier trimestre 2009, conçu sous forme d'ateliers, présentera des exemples répondant chacun à un enjeu majeur d'urbanisme durable.



Issu de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, chaque CAUE exerce son activité dans un cadre et un esprit associatifs. Il promeut des démarches de la qualité dans trois domaines : l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement. Des missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation sont ainsi assurées auprès d'un public varié : élus, services des collectivités territoriales, particuliers, etc. Aujourd'hui, 89 CAUE sont présents sur les territoires, notamment par un réseau de professionnels fédérés au niveau régional (11 regroupements régionaux), et au sein d'une fédération nationale. Lieu d'échange, de dialogue, de mutualisation, la FNCAUE représente aussi le réseau au niveau national, participe au débat public et établit des partenariats nationaux. (Voir le site sur [www.fncaue.fr](http://www.fncaue.fr))

Caisse des dépôts et consignations

72, avenue Pierre Mendès-France 75914 Paris cedex 13 – Tél. : 01 58 50 75 75 – Fax : 01 58 50 06 83  
[mairieconseils@caissedesdepots.fr](mailto:mairieconseils@caissedesdepots.fr)



DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET RÉSEAU

Service Informations  
aux collectivités territoriales



# Construire des politiques intercommunales d'urbanisme

## PROGRAMME DU SÉMINAIRE JEUDI 6 NOVEMBRE 2008 À PARIS

Salle Solférino, 15 quai Anatole France 75007 Paris

- 9h 15** Accueil des participants
- 9h 45** Présentation des missions de Mairie-conseils et de la FNCAUE sur le thème de la journée
- 10h** Les apports du Grenelle de l'Environnement sur l'urbanisme en lien avec les nouvelles exigences du développement et de l'aménagement rural
- Intervention conjointe de la FNCAUE et de Mairie-conseils
  - Temps d'échanges avec la salle.
- 11h** Les moyens d'actions pour les intercommunalités, l'articulation des différentes échelles d'intervention et la place et rôles spécifiques que peuvent prendre les communautés de communes
- Intervention conjointe de la FNCAUE et de Mairie-conseils
  - Temps d'échanges avec la salle.
- 12h 30** Synthèse de la matinée : de l'intérêt des communautés de communes à porter une politique d'urbanisme en lien avec leurs communes membres
- 13h** Déjeuner
- 14h 10** Témoignage d'un PLU intercommunal, communauté de communes d'Olliergues
- 14h 50** Témoignage d'un SCOT volontaire, Syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères
- 15h 30** Témoignages d'une charte de développement intercommunal, la communauté de communes du Vercors Nord
- 16h 10** Témoignage d'une articulation entre syndicat mixte de SCOT, communauté de communes, PLU communal et orientation d'aménagement, la plaine de l'Ain
- 16h 50** Annonce de la suite du module

**Pour tout renseignement complémentaire, joindre YVES GORGEU**  
au **01.58.50.75.75** ou par mail : **[yves.gorgeu@caissedesdepots.fr](mailto:yves.gorgeu@caissedesdepots.fr)**

Vous trouverez, ci-joint, une fiche de demande de participation à retourner à Mairie-conseils.

## Construire des politiques intercommunales d'urbanisme

### INSCRIPTION AU SÉMINAIRE DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2008 À PARIS

Salle Solférino, 15 quai Anatole France 75007 Paris

**Cette journée est prioritairement destinée aux élu(e)s. Ils peuvent être accompagnés de techniciens.**

Seuls les frais de déplacement sont à la charge des groupements de communes.

Les frais d'accueil et de restauration sont assurés par Mairie-conseils.

Nom du groupement de communes : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Tel : ..... Fax : .....

Mail : .....

Nom et fonction des participants :

1. ....

2. ....

3. ....

4. ....

**MERCI DE RETOURNER CETTE FICHE À MAIRIE-CONSEILS  
PAR COURRIER OU PAR FAX AVANT LE 15 OCTOBRE 2008**